

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **6 avril 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

*Conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, la présente séance se tient à huis-clos et la délibération et le vote à distance sont permis. Le greffier Me Olivier Milot assiste par audioconférence;*

**20-04-114**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**20-04-115**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2020.

ADOPTÉE

**20-04-116**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 2020-03-10 au 2020-04-05 214 308,84 \$
- nos M2037 à M2049 & A48472 à A48489
- dépôts salaires des périodes 2020-11 à 2020-14

ADOPTÉE

20-04-117

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 2020-04-06 215 989,27 \$  
nos A48490 à A48615

ADOPTÉE

20-04-118

**Renouvellement et augmentation de l'emprunt temporaire**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 1 500 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2020, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

20-04-119

**Adoption du règlement no 2020-371 modifiant le règlement no 2019-363 concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation**

ATTENDU l'avis de motion donné le 26 mars 2020 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 26 mars 2020 en séance extraordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 26 mars 2020 en séance extraordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-371 modifiant le règlement no 2019-363 concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation*.

ADOPTÉE

20-04-120

**Politique sur les soldes aux comptes**

ATTENDU la présentation d'une nouvelle politique sur les soldes aux comptes par le directeur général au conseil, remplaçant celle adoptée par la résolution 05-02-016;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter une nouvelle politique sur les soldes aux comptes, à savoir :

- Qu'un solde inférieur à 2,00 \$ lors d'un versement soit rayé du compte;
- Qu'un solde inférieur à 10,00 \$ à la fin d'une année fiscale soit rayé automatiquement du compte par le système informatique;

- Qu'un solde inférieur à 10,00 \$, en débit ou en crédit, pour toute facturation diverse soit rayé du compte à la fin d'une année fiscale.

ADOPTÉE

20-04-121

**Attestation de véracité – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 82 141 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ADOPTÉE

20-04-122

**Suspension d'un employé municipal**

ATTENDU les faits et motifs exposés par le directeur général et le directeur du service de la Ville au conseil ;

ATTENDU l'analyse du dossier par le conseil :

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu qu'un avis écrit de réprimande soit donné à l'employé concerné.

ADOPTÉE

20-04-123

**Ratification de mandats – avocat en droit du travail**

ATTENDU que la charge de travail du procureur en droit du travail s'est avérée plus importante que prévu pour divers dossiers de manière à ce que les honoraires dudit procureur excèdent la délégation de pouvoir du directeur général;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les mandats de représentation avec Me Orélie B. Landreville du bureau Loranger Marcoux avocats s.e.n.c.r.l. dans les dossiers de droit du travail;

Que la trésorière soit autorisée à payer les factures numéros 67333 et 67334 et que ces montants soient financés à même les activités financières pour partie et à même une affectation des crédits budgétaires en économie de salaire.

ADOPTÉE

20-04-124

**Congrès – Association des chefs en sécurité incendie (ACSIQ)**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté il est unanimement résolu que le conseil autorise Christian Chartier, Directeur du service de sécurité incendie, à

participer au congrès annuel de l'ACSIQ qui aura lieu à Laval du 17 au 20 octobre 2020;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

20-04-125

**Sûreté du Québec – Somme payable et versements pour 2020**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer à la SQ la somme de 684 082 \$ pour les services de police rendus en 2020.

QUE la trésorière effectue un paiement de 342 041 \$ au plus tard le 30 juin 2020 et un autre paiement de 342 041 \$ au plus tard le 31 octobre 2020.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

20-04-126

**Contrat de service – Balayage de rues et de stationnement 2020-2021**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de balayage de rues et de stationnements pour l'année 2020 et 2021 à Les entreprises Tréma Inc. au coût estimé de 30 000 \$ pour les deux ans.

Que cette dépense soit financée à même les activités financières pour l'année en cours et que les crédits nécessaires à cette dépense soient pourvus au budget de l'année 2021.

ADOPTÉE

20-04-127

**Adjudication d'un contrat – Pavage d'une portion des rues Grégoire, Thibaudeau, Fortier et Bilodeau (AO20-VM-01)**

ATTENDU l'appel d'offre no AO20-VM-01 pour le pavage d'une portion des rues Grégoire, Thibaudeau, Fortier, et Bilodeau lancé par appel d'offre public le 4 mars 2020;

ATTENDU l'ouverture des offres le 23 Mars 2020 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de pavage d'une portion des rues Grégoire, Thibaudeau, Fortier, et Bilodeau au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra Mauricie Centre-du-Québec, aux tarifs suivants :

**Préparation de la surface granulaire**

2 \$ le m<sup>2</sup>, total approximatif de 8280 m<sup>2</sup>;

**Fourniture & pose de l'enrobé bitumineux**

106,80 \$ la tonne métrique, total approximatif de 1242 tonnes métriques;

LE TOUT pour un total approximatif de 149 205,60 \$;

Que cette dépense soit financée à même le surplus réservé pour les fins de développement domiciliaire.

ADOPTÉE

20-04-128

**Réseau de distribution d'eau potable – achat de 3 pompes moteur**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de 3 unités pompe moteur de 40 HP et de la quincaillerie nécessaire à l'installation à Danovar Inc. pour la somme de 40 570 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

20-04-129

**Offre de service – Des milieux de vie pour toute la vie**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Princeville et Vivre en Ville au coût de 5 000 \$. Aussi, le conseil désigne le directeur général comme représentant officiel de la Ville dans ses relations avec Vivre en Ville.

ADOPTÉE

20-04-130

**Dérogation mineure – Monsieur André Pelletier et Madame Manon Cartier**

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 14 juillet 2011 pour la construction d'un garage privé ;

ATTENDU QUE suite au dépôt du certificat de localisation, un empiètement de 0,41 m pour le mur arrière du bâtiment et un empiètement de 0,30 m pour l'avant-toit dans la marge arrière furent constatés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu:

QUE le conseil municipal accepte pour la propriété située au 163 rue St-Jean-Baptiste Nord la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur André Pelletier et par Madame Manon Cartier afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge arrière de 0,19 mètre au lieu de 0,60 m pour le mur et une marge arrière de zéro pour l'avant-toit au lieu de 0,30 m, ce qui représente une dérogation de 0,41 mètre pour le mur du bâtiment et de 0,30 m pour l'avant toit, le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-04-131

**Vente de terrain résidentiel – 25 rue Simard**

Sur une proposition du conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sabrina Randall, représenté par Me Marie Fréchette, ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 167 (25 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 26 788,33 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

20-04-132

**Vente de terrain résidentiel – 15 rue Simard**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jean-Philippe Boivin et Isabelle Bédard, représentés par Provencher, Blanchette, notaires Inc., ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 168 (15 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 31 073,72 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

20-04-133

**Adoption du règlement no 2020-372 modifiant le règlement no 2017-316 de zonage de la ville de Princeville (PRU-1903)**

ATTENDU l'avis de motion donné le 26 mars 2020 en séance extraordinaire ;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 26 mars 2020 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-372 modifiant le règlement no 2017-316 de zonage de la ville de Princeville.*

ADOPTÉE

20-04-134

**Adoption du règlement no 2020-373 modifiant le règlement no 2017-316 de zonage de la ville de Princeville (PRU-2001)**

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 mars 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 10 février 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-373 modifiant le règlement no 2017-316 de zonage de la ville de Princeville.*

ADOPTÉE

20-04-135

**Demande CPTAQ – Dave Fournier**

ATTENDU QUE le demandeur Monsieur Dave Fournier s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'aliénation d'une partie du lot 4 308 740 et d'une partie du lot 4 308 743 dans le cadre d'un projet de correction cadastrale ;

ATTENDU QUE cette autorisation va permettre de régulariser l'occupation des lieux des parties concernées ;

ATTENDU QUE le rapport d'arpentage de Monsieur Daniel Collin, arpenteur-géomètre décrit très bien la situation ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage en vigueur de la Ville de Princeville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

20-04-136

**Versement saison régulière – Commandite 2019-2020 pour le Club de hockey Le Titan de Princeville**

ATTENDU l'entente intervenue entre le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser un montant de 25 000 \$ pour la saison 2019-2020 prévu à l'entente.

ADOPTÉE

**Invitation – Cocktail de la Fondation à notre Santé – refusé**

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes et conformément aux mesures sanitaires en place, le public a été invité à poser ses questions à l'avance et sous forme écrite.

- Certains citoyens ont écrit au conseil relativement à une borne fontaine municipale qui est située sur la route 263 Sud. Le conseil rappelle que cette borne, bien qu'elle en ait l'apparence, n'est pas une borne incendie. Il s'agit d'une borne de fin de ligne qui ne sert qu'à vidanger le réseau et qui n'a pas la pression nécessaire pour être utilisée dans un combat incendie.

20-04-137

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h40.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire